



PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

du 28 mai 2020

Conseillers municipaux présents :

AUBREE Irène, BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, CHAIGNE Danielle, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, DHUICQ Edwige, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, HOCDE Marie-Christine, JEHANNO Bernard, LEMAITRE Gilbert, LEMOINE Jean-Luc, MADIOT David, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, NONY Pascal, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric, QUEMENT André, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Qui ont pris part à la délibération : 29

Procurations : Néant

Absents : Néant

Mme Armelle Ribérac été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour (délibérations)

1. Élection du maire

Sous la présidence d'Huguette Villard, Doyenne d'âge, M. Jean Louis Marsaud se présente comme candidat. Il est élu avec 28 voix (1 blanc)

2. Détermination du nombre d'adjoints

Le maire précise que le nombre d'adjoints ne peut pas dépasser 30% de l'effectif du conseil municipal suivant la réglementation en vigueur. Il propose donc la création de 8 postes d'adjoints. Sa proposition est votée à l'unanimité.

3. Élection des adjoints

Le maire, Jean Louis MARSAUD présente sa liste et prose les candidats suivants :

- 1^{er} adjoint : Jacques FERSING : travaux, urbanisme, petite ville de demain
- 2^{ème} adjoint : Marie Christine HOCDE : affaires scolaires, enfance, jeunesse
- 3^{ième} adjoint : Max-André BIRONNEAU : finances
- 4^{ième} adjoint : Huguette VILLARD : affaires sociales, solidarité
- 5^{ième} adjoint : Jacky BOUCHAUD : communication, culture

- 6^{ème} adjoint : Edwige DHUICQ : commémorations, cérémonies, commerce, village étape, cité de caractère
 - 7^{ème} adjoint : Serge VEDRENNE : sport, monde associatif
 - 8^{ème} adjoint : Danielle CHAIGNE : environnement, cadre de vie, référente quartiers
 - Le maire précise que pour respecter la parité il y a 4 femmes et 4 hommes et que tous les domaines de compétences sont importants et que l'ordre de présentation est purement formel.
- Cette liste obtient la majorité absolue avec 27 voix (2 blancs), elle est donc élue.

4. Élection des maires délégués.

M. le maire rappelle que lors de la création de la commune nouvelle, les élus ont souhaité dans la charte conserver les communes déléguées. Il précise suite à la question de Mme Aumeyras que cette suppression si elle avait été souhaitée aurait dû se faire avant les élections mais qu'elle pourrait se faire au cours du mandat. M. Quément se présente pour la commune déléguée de Saint Projet Saint Constant et M. MARSAUD pour la commune de La Rochefoucauld. Ayant obtenu la majorité absolue, ils sont proclamés maires délégués avec respectivement 28 voix et 29 voix. M. Marsaud complète en indiquant que les indemnités de maire de la commune nouvelle et de maire délégué ne sont pas cumulables.

5. **Charte de l'Élu local.** L'ensemble des élus a pris acte de la charte dont le maire a fait lecture

6. Indemnités du maire, des adjoints

Mme Deschamps demande si c'est indemnités sont valables pour 6 ans, le maire répond par l'affirmative

Vote à l'unanimité pour les taux suivants

FONCTION	Taux de l'indemnité de l'indice de référence
Maire	55%
Maire délégué	43%
1 ^{er} adjoint	22%
2 ^{ème} adjoint	22%
3 ^{ème} adjoint	22%
4 ^{ème} adjoint	22%
5 ^{ème} adjoint	22%
6 ^{ème} adjoint	22%
7 ^{ème} adjoint	22%

8 ^{ème} adjoint	22%
--------------------------	-----

7. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

Le maire présente le texte des délégations et indique que ces délégations ont pour objectif d'apporter une certaine souplesse de gestion et d'évite de réunir le conseil municipal dès qu'un acte nécessite une signature.

Vote à l'unanimité pour les délégations proposées

8. Élections des délégués et représentants dans les structures intercommunales (sauf communauté de communes)

Sont élus, à l'unanimité sans remarque particulière

	titulaires	suppléants
SDEG	Quément, Jehanno	Calec Vedrenne
ATD16	Ribérac	Callec
FGDON	Dhuicq	
Charente Eaux	Ribérac Fersing	
SyBTB	Sans objet	Sans objet
SIAEP Karst	Fersing Chaigne Pintaud Quément	Dhuicq, Vedrenne, Jehanno, Marsaud
CAUE	Chaigne	Aubrée
VIA PATRIMOINE	Pintaud	Quément
CNAS	Villard	
Conseil de surveillance de l'Hopital	Marsaud	
Conseil d'administration de la MFR	Marsaud	
Comité de jumelage	Quément, Marsaud, Dhuicq, Pintaud	
Correspondant défense	Pintaud	
Correspondant sécurité routière	Aubrée	
Correspondant risque sanitaire	Fort	
Correspondant sécurité civile	Lemoine	
Visites et commissions de sécurité	Quément	

Il est également proposé pour la commission de contrôle des listes électorales MMe Matéo et M. Lemaitre

9. Constitution des commissions communales

Le maire propose de créer les 9 commissions. Cette création est actée à l'unanimité avec les membres suivants :

Nature	Membres
Ressources Humaines	Marsaud, Villard, Bironneau, Quément, Bouchaud, Callec, Ribérac, Pintaud
Urbanisme –Travaux – Petite ville de demain	Marsaud, Quément, Fersing, Bironneau, Dhuicq, Nony, Michel, Callec,

	Deschamps, Madiot, Jehanno, Lemoine, Vialle, Lemaitre
Affaires scolaires, enfance, jeunesse	Hocdé, Deschamp, Fort, Ribérac, Matéo, Fersing
Finances	Bironneau, Marsaud, Fersing, Quément, Nony, Desgeorges, Jehanno
Affaires sociales - Solidarités	Villard, Pardoux, Vedrenne, Michel, Brimaud, Lemoine, Matéo
Communication - Culture	Boucahud, Hocdé, Aumeyras, Dhulcq, Richard
Cérémonies, commerce, Village étape, Petite cité de caractère	Dhulcq, Marsaud, Vedrenne, Richard
Sport, monde associatif	Vedrenne, Hocdé, Mongeaud, Fort, aubrée, Richard, Jehanno
Environnement, cadre de vie, vie de quartier	Chaigne, Fersing, Villard, Dhulcq, Mongeaud, Callec, Aubrée

10. Constitution de la commission d'appel d'offre

Après appel à candidature les membres suivants sont élus à l'unanimité sachant que le maire est membre de droit.

Titulaires	Suppléants
Huguette Villard	Jean MarcFort
André Quément	Bernard Jehanno
Jacques Fersing	David Madiot
Marie Christine Hocdé	Chantal Deschamps
Max André Bironneau	Serge Vedrenne

11. Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Le maire propose de fixer la composition du conseil d'administration du CCAS à seize membres soit huit membres élus et huit membres nommés. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et ne fait l'objet d'aucun débat.

12. Élection des membres du CCAS

La seule liste proposée est élue à l'unanimité avec les membres suivants : Huguette Villard, Corinne Michel, Sandrine Pardoux, Michèle Brimaud, Gilles Callec, Jean Luc Lemoine, Danièle Matéo

13. Recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires

Le maire précise que cette délibération a pour objectif de permettre des recrutements de personnels temporaires soit pour faire des remplacements de congés maladie soit pour des besoins saisonniers notamment aux espaces verts.

Sans question particulière ou intervention la délibération est votée à l'unanimité

14. Avis sur le PLUI du périmètre ex Bandiat-Tardoire.

Le maire présente les différentes cartes et l'historique des travaux.

Mme Aubrée demande si la zone « Chaigneaud » fait l'objet d'une orientation particulière. Le maire lui répond que non afin de laisser plus de souplesse dans les choix à venir. Il précise également que ce site fait partie des 4 sites retenues au niveau de la Région comme site à développer. Le projet est estimé à 25 millions d'euros. Un comité de pilotage dont font parties de nombreux services départementaux se réunit tous les 6 mois. Aujourd'hui la déconstruction concerne 3 hectares et des travaux devraient avoir lieu en 2021.

Elle demande également à quelle hauteur est concernée la commune pour la baisse des zones constructibles compte tenu du fait qu'il y a 90 hectares à répartir sur 80 communes. Le maire lui indique qu'approximativement il s'agira de 10 hectare. Il donne l'exemple également d'Yvrac qui ne sera concernée que par 3 hectares. Le souhait des élus a malgré tout été de privilégier les bassins de Pranzac-Chazelles et le bassin rupificaldien.

La délibération est votée à l'unanimité

15. Participation financière à la destruction des nids de frelon asiatique

Le maire explique qu'il s'agit d'un dispositif reconduit chaque année depuis la mise en place à l'initiative du département.

Mme Chaigne demande quel est le procédé. Le maire répond qu'une liste d'entreprises agréées pour la destruction est donnée aux particuliers qui contactent la mairie

Vote à l'unanimité pour une participation au particulier de 50€ pour les interventions réalisées par les autoentrepreneurs et 70€ pour les entreprises assujetties à la TVA. Cette participation sera versée pour une destruction des nids entre le 1er juin et le 31 octobre de chaque année jusqu'au 31 octobre 2026.

Levée de la séance à 22h35

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois, le
La secrétaire Armelle Ribérac.



